

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE COMMUNE DE OMEY

### Portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté communautaire n°1089 en date du 05 décembre 2018, le Président de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, après accord de la commune de OMEY, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de OMEY.

L'enquête sera ouverte du mercredi 09 janvier 2019 à 17 h 00 au mercredi 13 février 2019 à 19 h 00, soit trente-six jours consécutifs. Le Plan Local d'urbanisme a pour but :

- permettre une évolution démographique ;
- promouvoir le respect de la biodiversité locale (préservation d'un cadre de vie agréable respect de ce cadre dans les aménagements) ;
- entretenir le caractère patrimonial et la qualité paysagère des espaces urbains (qualité esthétique) ;
- protéger l'écrin forestier et les espaces agricoles qui donnent à notre village son caractère rural notamment à ses entrées (plus particulièrement côté Pogny, rue Simone Veil pour la partie forestière) ;
- répondre à la population en matière d'habitat en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales (autoriser des architectures favorisant les économies d'énergie) ;
- préserver et maintenir l'économie locale industrielle et favoriser son extension ;
- maintenir l'activité agricole ;
- prévenir les risques de ruissellement et d'inondation ;
- assurer la mise en cohérence du PLU avec les documents supra-communaux ;

Monsieur Rémy COUCHON, domicilié à REIMS (MARNE) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme ainsi sera déposé et consultable :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole à l'adresse suivante : <https://www.ccmoivrecoole.fr/> ;
- sur le site internet de la commune de OMEY : <http://www.OMEY51.fr/> ;
- au siège de la Communauté de communes pour une durée de trente-six jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- à la mairie de OMEY pour une durée de trente-six jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le mercredi de 18 h 00 à 19 h 00 et le vendredi de 11 h 30 à 12 h 00 ;
- sur un poste informatique, à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- sur un poste informatique, à la mairie de la commune d'OMEY, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mercredi de 18 h 00 à 19 h 00 et le vendredi de 11 h 30 à 12 h 00 ;

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et :

- consigner ses observations et /ou propositions sur le registre de l'enquête au siège de la Communauté de communes et en mairie de OMEY ;
- adresser ses observations et /ou propositions par écrit au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse de la mairie de OMEY, Rue Jean-Jaurès, à OMEY (51240) ;
- formuler ses observations et /ou propositions par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : [urba\\_log@ccmoivrecoole.fr](mailto:urba_log@ccmoivrecoole.fr), pendant toute la durée de l'enquête ;

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de OMEY :

- le mercredi 9 janvier 2019 de 17 h 00 à 19 h 00 ;
- le mercredi 30 janvier 2019 de 17 h 00 à 19 h 00 ;
- le mercredi 13 février 2019 de 17 h 00 à 19 h 00 ;

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et à la mairie de OMEY.

Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de Plan Local d'Urbanisme est consultable au siège de la Communauté de communes et en mairie.

Au terme de cette enquête, le conseil communautaire approuvera après avis du conseil municipal, le Plan Local d'Urbanisme par délibération.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Monsieur Jean-Paul BRIGNOLI, Maire de la commune de OMEY.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.